



Compte Rendu ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

17 mars 2018

la Beaujoire NANTES

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire salle de la presse au Parc des Exposition à la Beaujoire 44300 NANTES, sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 26 février 2018.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques GAUDIN.

Le secrétaire de séance est Monsieur Noël GRIFFON.

Il a été établi une feuille de présence des membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 72 membres sur 6847 sont présents.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président Jacques GAUDIN demande une minute de silence en mémoire de Georges Birly décédé en 2017.

Le mandat des administrateurs actuels s'achèvera le 31 janvier 2020. Le président Jacques GAUDIN lance un appel à candidatures à ceux qui seraient intéressés pour intégrer le conseil d'administration de la Gaule Nantaise.

Le président Jacques GAUDIN remercie de leur présence Mr Serge Savariau vice-président de la fédération départementale et Messieurs Malidin et Descendier du Gardon Genestonnais.

Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- PV AG du 4 mars 2017
- Rapport activités 2017
- Compte rendu d'activités des sections
- Rapport bilan financier 2017
- Rapport vérificateurs aux comptes 2017
- Activités et Budget prévisionnel 2018
- Election des vérificateurs aux comptes 2018
- Débat questions- réponses
- Clôture de l'AG



Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- l'attestation de parution de la convocation dans un journal d'annonce légale
- la feuille de présence
- la présentation de l'AG
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée

Le président ouvre la séance, la présentation est projetée et 6 résolutions sont soumises aux votes des membres actifs présents, munis de leur carton de vote remis à l'inscription.

PREMIERE RÉOLUTION

Après lecture par le secrétaire, Monsieur Noël GRIFFON, du compte-rendu de l'assemblée générale du 4 mars 2017, l'assemblée générale approuve le compte rendu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

Après exposé du président Monsieur Jacques GAUDIN, sur le bilan des activités de l'année 2017, l'assemblée générale donne quitus au président et membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

Après exposé du trésorier, Monsieur Bernard LE CLAIRE, sur le bilan financier de l'année 2017, et après lecture du rapport relatif aux comptes de l'exercice 2017 par les vérificateurs aux comptes, Messieurs Serge DETEE et Stéphane PETITEAU, l'assemblée générale donne quitus au président et membres du conseil d'administration pour leur gestion des comptes de l'association.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 71 voix ayant voté POUR et 1 voix ayant voté CONTRE.

QUATRIEME RÉOLUTION

Après exposé du président, Monsieur Jacques GAUDIN, sur le programme des activités de l'année 2018, l'assemblée générale donne quitus au président et membres du conseil d'administration pour le programme des activités de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RÉSOLUTION

Après exposé du président, Monsieur Jacques GAUDIN, sur le budget prévisionnel de l'année 2018, l'assemblée générale donne quitus au président et membres du conseil d'administration sur le budget prévisionnel 2018.

Produits : 581 500 €

Charges : 594 300 €

Déficit : - 12 800 € (autofinancement)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 70 voix ayant voté POUR, 1 voix ayant voté CONTRE et 1 voix s'étant abstenue.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Après exposé du président, Monsieur Jacques GAUDIN, l'assemblée générale procède à l'élection des deux vérificateurs aux comptes 2018 : Serge DETEE et Stéphane PETITEAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de séance, Monsieur Jacques GAUDIN, déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire.

Le président Jacques GAUDIN

Le secrétaire Noël GRIFFON